

c) un cessez-le-feu complet et une conférence de toutes les parties directement en cause semblent un préalable essentiel à la solution du problème.

3. Se rappelant ces considérations et le but qui lui est fixé, la mission devrait poursuivre les objectifs ultimes suivants au cours de ses consultations avec les parties en cause:

a) Suspension de toutes les attaques aériennes des États-Unis contre le Vietnam du Nord.

b) Engagement de la part du Vietnam du Nord d'empêcher que toutes forces armées se rendent au Vietnam du Sud, que de l'aide lui soit fournie et que du matériel lui soit livré.

c) Cessez-le-feu complet et mutuel, afin qu'on puisse convoquer une conférence en vue de rechercher une solution pacifique.

d) Cette conférence aurait pour objet:

i) de mettre fin à la guerre au Vietnam;

ii) d'assurer le retrait du Vietnam de toutes troupes étrangères et la neutralisation de la région;

iii) d'établir pendant un certain temps une force de paix internationale, sous les auspices de l'accord de Genève, en vue de maintenir la paix au Vietnam;

iv) d'adopter des principes pour l'unification future du pays au moyen d'élections libres qui se dérouleront sous une surveillance internationale.

La mission du Commonwealth sur le Vietnam

Le 19 juin 1965, la mission a émis le communiqué suivant:

La mission constituée lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth doit examiner les conditions dans lesquelles on pourrait tenir une conférence en vue de mettre fin aux combats au Vietnam.

Entre-temps, pour créer les conditions permettant à la mission d'accomplir sa tâche, celle-ci demande à toutes les parties en cause de faire preuve de la plus grande modération dans les opérations militaires. Ce serait un pas vers le cessez-le-feu complet que la mission espère voir se réaliser le plus tôt possible. La mission voudrait rencontrer toutes les parties en cause.

Mission du Commonwealth concernant le Vietnam

La déclaration suivante a été publiée par la mission, le 24 juin 1965:

Par suite de certains malentendus qui se sont propagés ces derniers jours, les chefs de gouvernement de la Grande-Bretagne, du Ghana, du Nigéria, de Trinidad et Tobago, désirent élucider le principe dont ils sont convenus pour former une mission relativement au problème du Vietnam.

La mission a été désignée par des chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Londres, et au nom de l'ensemble du Commonwealth.

Le Commonwealth en tant que tel ne se trouve nullement engagé envers aucun côté dans le conflit qui sévit au Vietnam et il n'a formulé aucune opinion collective sauf en ce qui a trait à l'urgence de rétablir des conditions permettant à la population vietnamienne de vivre en paix. Bien qu'au sein du Commonwealth les opinions divergent quant au problème vietnamien, l'unanimité est totale quant à la nécessité de trouver une solution pacifique.

En s'acquittant de la tâche qui lui a été confiée, la mission sera guidée par les vues du Commonwealth tout entier et non pas par celles d'un membre particulier du Commonwealth.

Dans cette optique, le Commonwealth est convaincu que sa mission doit prendre contact directement avec tous les groupes vietnamiens. On réitère la nécessité, pour toutes les troupes de l'extérieur, de prendre des mesures concrètes visant à freiner leurs opérations militaires alors que la mission s'acquitte de sa tâche.

MÉMOIRE APPROUVÉ SUR LA FONDATION DU COMMONWEALTH

1. Une Fondation du Commonwealth sera établie pour administrer une caisse visant à accroître les échanges mutuels entre les organismes du Commonwealth, dans les domaines professionnels, par tout le Commonwealth. La Fondation aura pour but d'accorder de l'aide où le besoin s'en fait sentir afin de favoriser de pareils échanges.

2. La Fondation sera un organisme autonome, mais elle établira et maintiendra des rapports étroits avec le Secrétaire du Commonwealth. A l'instar du Secrétariat, la Fondation sera logée à Marlborough House.

3. Dans le cadre des vastes objectifs énoncés ci-dessus, la Fondation aura notamment pour but:

a) D'encourager et d'appuyer une représentation plus complète aux conférences d'organismes professionnels au sein du Commonwealth.

b) D'aider les organismes professionnels au sein du Commonwealth à tenir plus de conférences entre eux.

c) De faciliter l'échange de visites entre les hommes de profession, surtout les jeunes.

d) De stimuler et d'accroître la diffusion de renseignements professionnels échangés entre les organismes en cause.

e) D'aider, sur demande, à l'établissement d'institutions ou d'associations nationales dans les pays où il n'y en a pas à l'heure actuelle.